



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
de l'enseignement scolaire**

Service de l'instruction publique et de l'action éducative  
Sous-direction des lycées et de la formation professionnelle  
Bureau Mission éducation économie campus

DGESCO A2-MEEC  
n° 2021-007242  
Affaire suivie par : Matthieu Merciecca  
Tél: 01 55 55 14 29  
Mél : [matthieu.merciecca@education.gouv.fr](mailto:matthieu.merciecca@education.gouv.fr)

Sous-direction des savoirs fondamentaux et des parcours scolaires  
Bureau de l'orientation et de la lutte contre le décrochage scolaire  
DGESCO A1-4  
Affaire suivie par : Philippe Lebreton  
Tél : 015555 22 56  
Mél : [philippe.lebreton@education.gouv.fr](mailto:philippe.lebreton@education.gouv.fr)

110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Paris, le **07 DEC. 2021**

Le ministre de l'Éducation nationale,  
de la Jeunesse et des Sports

à

Mesdames et messieurs les recteurs  
de région académique  
Mesdames et messieurs les recteurs d'académie

**Objet :** Lancement des concours "Je filme le métier qui me plait" et "Je filme ma formation"

Euro-France Association, partenaire de l'Éducation nationale depuis 2011 au travers d'un accord cadre, lance ses 15ème et 6ème saisons des concours nationaux « Je filme le métier qui me plait » et « Je filme ma formation ». Ces deux concours permettent chaque année à un grand nombre de jeunes de réaliser des films pour présenter des métiers ou les formations qui y conduisent à leurs pairs en lien étroit avec les équipes pédagogiques. C'est une opportunité complémentaire de l'action menée par l'ONISEP pour permettre aux élèves de découvrir le monde professionnel, de s'approprier des codes, des savoir-faire et savoir-être spécifiques aux différents métiers et de mettre en valeur leurs camarades, leurs établissements et enseignants. Ces concours permettent également d'inciter les élèves situés dans des territoires isolés à découvrir des métiers diversifiés et à élargir leurs horizons géographiques.

Ces concours pédagogiques offrent l'opportunité « d'interroger » de façon innovante métiers et formations méconnus, nouveaux ou en tension. À travers ces concours, des compétences transversales telles que la créativité, le travail en équipe, l'entrepreneuriat sont développées chez les participants.

Depuis l'an dernier, dans le cadre du concours « je filme ma formation », le ministère a soutenu l'ouverture d'un prix « le Campus des métiers et des qualifications qui me plait » qui a rencontré un grand succès (plus de 40 candidatures) et nous donne l'opportunité de renforcer la visibilité de ces campus auprès des jeunes. Cette année sera l'occasion d'amplifier ces témoignages.

Par ailleurs, le ministère a initié depuis 3 ans au sein de ces concours une catégorie dédiée au métier de professeur et aux formations qui y mènent. De même, cette année, un prix spécial pour les formations de la classe préparatoire au professorat des écoles a également été créé. Votre action pour le porter à la connaissance des élèves concernés sera essentielle pour accompagner ce nouveau prix.

Enfin, le ministère réfléchit, avec Euro France Association et le ministère du Travail à ouvrir cette année une catégorie "Réussir autrement" consacrée à des témoignages sur les parcours de retour en formation ou vers l'emploi des jeunes dans le cadre de l'obligation de formation des 16/18 ans, en cohérence avec la campagne de communication " Un jeune, une solution" menée par le Gouvernement.

Les inscriptions aux concours sont attendues jusqu'au 17 janvier 2022 et les vidéos devront être finalisées le 10 février 2022 pour « Je filme ma formation » et le 17 mars 2022 pour « Je filme le métier qui me plaît ». Les meilleures vidéos seront récompensées lors de deux cérémonies de remise de prix au Grand Rex les 31 mars 2022 pour « Je filme ma formation » et 31 mai 2022 pour « Je filme le métier qui me plaît ». Nous vous invitons à mobiliser les équipes pédagogiques et les élèves pour développer la participation à ces concours.

Au-delà du concours annuel, les vidéos des années précédentes sont accessibles librement en ligne et peuvent servir de ressources pédagogiques aux équipes éducatives dans le cadre de l'accompagnement à l'orientation et à l'information des jeunes sur les métiers et les formations.

**Pour le ministre et par délégation  
le directeur général de l'enseignement scolaire**



**Edouard GEFFRAY**